

 Club Léo Lagrange
de Trumilly Rocquemont
et des environs

Club Léo Lagrange de Trumilly Rocquemont
et des environs
660 rue de Drucy
60800 Trumilly
Tél : 03 44 59 18 26 - Port : 06 19 10 32 74
E-mail : gislainebouchu@orange.fr

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



NOTICE D'INFORMATION

Trumilly, le 16 janvier 2024

Séjour de 5 jours de randonnées autour de Langres du 20 au 24 avril 2024 – (4 nuitées)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 12 au maximum

Dates : du samedi 20 avril au mercredi 24 avril

Déplacements : voitures personnelles, covoiturage ou transport en commun

PROGRAMME :

Les participants, sont attendus à Rolampont (52), lieu de départ du séjour, le samedi 20 avril à 13 heures pour une randonnée d'environ 13 km et 280 m de dénivelée pour découvrir la tuffière de Rolampont.

En cours de randonnée, découverte des paysages verdoyants de la Haute-Marne

Samedi soir : Installation à l'hôtel et dîner.

Dimanche, lundi et mardi : Chaque jour, après le petit-déjeuner à l'hôtel, randonnées autour de Langres. Covoiturage jusqu'au point de départ de la randonnée. Le pique-nique sera tiré du sac au cours des randonnées. Retour à l'hôtel pour le dîner.

Les sources de l'Aube : Randonnée d'environ 22 km et 300 m de dénivelée au départ de Aujeures passant par la source de l'Aube. Cette randonnée se déroulera principalement en forêt et traversera quelques villages typiques.

La Vinjeanne : Randonnée d'environ 20 km et 300 m de dénivelée au départ de Aprey qui permettra la découverte de la rivière La Vinjeanne et des légendes qui y sont attachées.

Langres : Petite randonnée aux environs de Langres et de la source de La Marne. Visite commentée de la ville avec un guide de l'Office de Tourisme et visite libre du Musée Diderot.

Association en co-organisation avec le CRRP des hauts de France bénéficiaire de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Mercredi : Petit-déjeuner à l'hôtel avant libération des chambres. Randonnée d'environ 11 km et 260 m de dénivelée au départ de Auberive avec passage par la tuffière d'Amorey. Fin du séjour après la randonnée

Les cinq randonnées prévues, de l'ordre de 11 à 22 km environ, permettront de découvrir la région de Langres et ses alentours. Le pique-nique sera tiré du sac au cours de ces randonnées.

Fin de séjour à l'issue de la rando du dernier jour le mercredi 24 avril. Retour sur Trumilly à l'issue de la randonnée s'achevant vers 12h30.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré en demi-pension dans l'Hôtel « JUM » 2 rue du Lieutenant Didier à SAINTS-GEOSMES (52). Les chambres sont avec 2 lits 1 personne ou avec 1 lit 2 personnes. Chaque chambre a sa salle de bain (douche ou baignoire) équipée du linge de toilette. L'hôtel dispose d'un parking.

COÛT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **385 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en demi-pension, en chambre double.

En chambre individuelle : le coût du séjour s'élève à **485 €**.

Ce prix comprend :

- L'hébergement en ½ pension, boissons comprises
- La visite commentée de la ville de Langres par un guide de l'Office de Tourisme,
- La visite libre du Musée Diderot.
- L'accompagnement des randonnées par les animateurs du club.

Ne sont pas compris :

- Les déjeuners (qui seront tirés du sac),
- Les boissons hors repas,
- Les dépenses à caractère personnel,
- Les visites autres que celles inscrites au programme,
- Le voyage, jusque Langres et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage,
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement),
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 23 janvier 2024 (envoi par mail). **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 150 € par participant en chambre double ou 200€ par participant en chambre individuelle à l'adresse de l'association (chèque à l'ordre du Club Léo Lagrange Trumilly).**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 29 février 2024. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **150 €** ou de **200 €** (voir rubrique INSCRIPTIONS ci-dessus) à la préinscription. Date limite : **15 février 2024.**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription. Solde du séjour avant le **15 mars 2024.**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 800 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement (Trajet A/R et trajets sur place).

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le **29/02/2024** : restitution des sommes versées.

-Annulation faite entre le **29/02/2024** et le **31/03/2024** : restitution des sommes versées avec une retenue de 120 € pour frais de dossier et réservation hôtel.

-Annulation postérieure au **31/03/2024** : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

Séjour réservé aux adhérents à jour de leur adhésion au club et de la licence FF Randonnée.

Les participants au séjour doivent être capable d'enchaîner 5 jours de randonnées, dont trois randonnées à la journée avec pique-nique tiré du sac.

Les randonnées ont été repérées durant l'été 2023. Tous les chemins sont praticables et ne présentent pas de difficultés techniques.

Les jours de randonnée, le déjeuner (pique-nique) sera tiré du sac. Possibilité de ravitaillement dans la zone d'activité de Saints-Geosmes.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FF Randonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association

<https://cill-trumilly-rando.jimdofree.com>